

**accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF  
16'870'000.- destiné à financer les impératifs législatifs  
et stratégiques et les travaux de "Métamorphose 2030"  
de la Direction générale de la fiscalité**

du 26 mars 2024

---

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 16'870'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques et les travaux de "Métamorphose 2030" de la Direction générale de la fiscalité.

**Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 5 ans.

**Art. 3**

<sup>1</sup> Le présent décret est sujet au référendum facultatif.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 26 mars 2024.

Le président du Grand Conseil:

*L. Miéville*

Le secrétaire général du Grand Conseil:

*I. Santucci*

Date de publication : 19 avril 2024

Délai référendaire : 18 juin 2024